



# MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66  
mairiegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département  
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement  
DE CHATEAUDUN

Canton  
DE BONNEVAL

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **MARDI 25 AOUT 2015**

**Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELARUE Cyril à Mme PALLU-CAILLET Axelle**  
**Excusé(s) : Melle CREPIN Christelle**

*Est nommée secrétaire de séance : Mme Axelle PALLU-CAILLET*

Le compte-rendu est validé en faisant corriger 2 erreurs : Mr David DEL PESO et Mme Axelle PALLU-CAILLET avait voté POUR la gratuité des repas des conseillers au 14 juillet et au banquet des anciens.

Le Conseil Municipal,

- Est informé des travaux de maçonnerie nécessaires à l'accessibilité de la bibliothèque municipale et valide le choix de l'entreprise HUBERT, à la majorité (13 POUR et 1 ABSTENTION, Mr David DEL PESO), pour un montant H.T de 13 814.86 €, soit 16 738.06 € T.T.C.
- Est informé des travaux de voirie rue des Ouches, à Plancheville et valide, à l'unanimité, l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 9 608.00 € H.T. soit 11 529.60 € T.T.C.
- Est informé des travaux de mise en sécurité du lagunage et valide, à l'unanimité, les entreprises SOCOTEC, pour un montant de 950.00 € HT., soit 1 140.00 € T.T.C et l'entreprise FG MECA INDUS, pour un montant de 7 625.35 € net.
- Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le réaménagement d'un prêt sur la commune (vestiaires du stade) et de deux prêts sur l'assainissement (tranche 2 et tranche 3) selon les propositions du Crédit agricole, soit un gain de 137.31 € par échéance (de 1 649.90 €) pour le premier, de 60.12 € par échéance (de 1 726.99 €) pour le second et de 57.75 € par échéance (de 1 601.58 €) pour le troisième.
- Est informé de l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge et valide, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise GIRARD, pour un montant respectif de 419.00 € H.T. et de 439.00 € H.T..
- Autorise le Maire, à l'unanimité, à procéder à la décision modificative suivante : + 1500.00 € au compte 7489 et - 1 500.00 € au compte 61522 permettant ainsi de reverser la moitié du fond de péréquation à la Communauté de Communes, perçu au titre de ses investissements.
- Est informé de l'achat d'un miroir routier à placer à l'angle des RD 17 et 127 (routes de Dammarie et de Plancheville) et valide, à l'unanimité, le parc départemental comme fournisseur, pour un montant de 522.04 € H.T., soit 626.45 € T.T.C..
- Dans le cadre des obligations de la mise en accessibilité des installations ouvertes au public, autorise le Maire, à l'unanimité, à faire la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).
- Retient le restaurant la Herse de Bonneval pour l'organisation du banquet des Anciens, du 3 octobre prochain, ainsi que la promenade en bateaux électriques « la petite Venise de Beauce au fil du Loir ». Les invitations seront distribuées par l'employé communal et les relances seront faites par les conseillers municipaux. Il a été décidé de la gratuité de cette manifestation pour les présidents d'associations et les conjoints n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans.
- Questions diverses
  - Le Conseil Municipal,
    - Est informé de plusieurs demandes de résiliations d'abonnements de compteurs d'eau quand ceux-ci ne sont plus utilisés. Un aménagement du règlement de l'eau est à l'étude et sera proposé au lors de la prochaine séance.

- Est informé de la réglementation concernant le retrait des pancartes publicitaires ; le Chaudron Gaulois et la boulangerie étant concernés. Une proposition de pancartes réglementaires sera faite lors de la prochaine séance.
- Est informé du début des fouilles par le S.D.E., à Bronville, pour l'implantation de mats d'éclairage public.
- Des conseillers signalent l'absence de panneau « interdiction aux 12 T, dans Bronville, en venant du Bois de Feugères et en direction de Meslay-le-Vidame.
- Est informé de la réponse de Mr Billard, Vice-Président du Conseil Général, concernant la vitesse à Plancheville. Une solution en entrée et en sortie de hameau est à l'étude.
- Est informé que les radars pédagogiques devant être fournis par la Communauté de Communes ne sont toujours pas livrés. Il est donc envisagé de les acquérir sur le compte de la commune.
- Mr Stéphane PAILLEAU demande si le château d'eau de Bronville est équipé d'un flotteur. Effectivement, il l'est.
- Mme Perrine LEGRAND demande si la mare est toujours remplie. Après y avoir injectée 600m<sup>3</sup> depuis le début de saison, elle ne l'est plus.
- Mr Sylvain COLLARD signale de très grandes herbes à l'entrée de Plancheville, sur un trottoir.
- Mr Jean Luc FOUCHER informe l'assemblée qu'un cambriolage a eu lieu Voie Romaine, la semaine dernière. Il est donc décidé de rappeler, dans le prochain bulletin municipal, que la gendarmerie propose l'opération « tranquillité vacances », gratuitement.
- Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 30 septembre 2015.

Le Maire,  
Benoist MOREAU